Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités et retraitées
Union syndicale Solidaires

Union syndicale Solidaires Retraités Retraitées

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Note n° 46 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 30 juin 2018

Réunion du Groupe des neuf

Les neuf organisations de retraité-e-s se sont réunies le 19 juin. Cette réunion n'a pas répondu à toutes les questions pour lesquelles nous devons donner notre avis lors de la prochaine réunion des neuf, le 2 juillet : n'hésitez pas à répondre aux questions ci-dessous pour mandater notre délégation.

Action : bilan du 14 juin, la pétition, la suite…

Tout le monde a constaté une mobilisation du 14 juin inférieure à celle du 15 mars, c'était essentiellement une manifestation de militant-e-s, toujours mobilisé-e-s. Pourtant, sur les marchés, le mécontentement ne faiblit pas, la colère reste contre l'augmentation de la CSG et la baisse des pensions, la pétition reçoit un excellent accueil, le caractère unitaire des actions est salué, le corps social des retraité-e-s s'est imposé … et la présence de l'UNSA, voire de la CFDT sans nos actions, sur nos mots d'ordre confirme le poids des neuf dans la mobilisation sociale. Certes, quelques raisons avancées expliquent une partie des défections : vacances, foot, absence d'annonce dans les médias… **mais quelle est la raison politique ?** L'effet du choc de la CSG est retombé ? Fatalisme ? Impuissance face à la politique de Macron, à l'image de ce que subissent d'autres secteurs ?

- Qu'avez-vous constaté dans vos départements ? Quels sont vos constats et analyses locales ? Votre avis est important pour déterminer les suites…

Adaptation de nos revendications : en septembre, nous ne pourrons plus revendiquer une loi de finances rectificative qui annule la hausse de la CSG pour tous, qui met fin au gel des pensions, qui revalorise toutes les pensions ne tiendra plus en septembre. Sans modifier le fond de nos revendications, nous mettrons en avant un budget 2019 qui reprend les mêmes demandes.

- Faut-il prévoir une mobilisation en automne pour peser sur le budget 2019 ?
- Ou/et prévoir de se mobiliser début 2019 lorsqu'apparaitront de nouveaux problèmes pour les retraité-e-s : les décotes des complémentaires et le prélèvement des impôts à la source ?
- Faut-il interpeller le président du groupe LREM à l'assemblée ?

Les 9 organisations ont décidé :

- De continuer à faire signer la pétition, bien accueillie par les retraité-e-s, jusqu'en septembre.
- De poursuivre la mobilisation en l'élargissant sur le pouvoir d'achat.
- Le principe d'une journée nationale d'action à la rentrée

Réponse au Haut Conseil

Rappel : les neuf ont imposé au Haut Conseil de l'Age un rapport sur la perte d'autonomie qui rejette un financement privé, puis demandé un autre avis prônant la prise en charge à 100 % par la sécu. En « réponse », Fragonard le Président du Haut Conseil a envoyé aux neuf une note titrée « 5^{e} risque », ce qui est inacceptable.
En effet, la perte d'autonomie représente un aléa de la vie de la naissance à la mort, pouvant survenir à tout âge, et non pas un risque à part. Elle nécessite comme la maternité, la maladie, le décès, l'accident du travail, une solidarité nationale, et non familiale, identique sur tout le territoire. Son financement doit reposer sur les cotisations sociales, pas sur l'impôt CSA, CASA, ni sur une assurance complémentaire obligatoire.

Au-delà de ce courrier, les neuf continuent de réfléchir sur ce que doit comprendre le 100 % à domicile et en EHPAD : le contenu de l'assiette ? l'hébergement ? La réflexion concerna aussi les mesures arrivant le 1er octobre : suppression de la cotisation maladie des salarié-e-s et baisse de 1,5 % des cotisations patronales d'ici la fin du mandat de Macron.

Les neuf et la CFDT

CGT, FO, CFTC, CGC et FGR-FP, mais pas FSU, Solidaires, LSR et UNRPA, ont reçu un courrier de la CFDT qui ne cache pas les divergences profondes sur la CSG (que la CFDT trouve juste) et son augmentation (que la CFDT accepte si elle est au compensée), et qui propose une action commune aux 5 organisations sur le pouvoir d'achat. Ce courrier montre que la CFDT est isolée et en difficulté avec ses équipes de base.

Les 9 organisations ont été choquées par ce courrier de la CFDT, qui exclut de l'action 4 organisations, qui nie l'existence et les actions du groupe des neuf.

Elles ont décidé de le dire ensemble, par un courrier des 9 à la CFDT, et d'annoncer les prochaines actions sur le pouvoir d'achat, la perte d'autonomie et la place du retraité dans la société.

Ces deux courriers, envoyés aux militant-e-s peuvent servir localement pour dénoncer le sectarisme de la CFDT et contester ses « revendications ». Faites-nous remonter les réactions…

A savoir sur la CFDT

Lors des conférences de presse pour le 14 juin, la presse s'est interrogée sur l'absence de la CFDT et de l'UNSA. Bien sûr, nous nous connaissons la CFDT, mais cette organisation, la plus importante des organisations syndicales, influence de nombreuses personnes que nous devons convaincre avec des arguments :

- **Les 9, des organisations pourtant bien diverses, appellent aux manifestations sur leur plateforme revendicative élaborée collectivement, petit à petit, depuis 2014.** La CFDT et l'UNSA ont des revendications assez divergentes. Ainsi, les 9 sont contre l'augmentation de la CSG, laquelle ne cesse de réduire les moyens de financement de la Sécurité sociale. **La CFDT et l'UNSA acceptent l'augmentation de la CSG** mais veulent des « compensations » (sans se poser, d'ailleurs, la question de ce que deviendront les finances locales avec la suppression de la taxe d'habitation). **Nous sommes pour une prise en charge des dépenses liées à la perte d'autonomie à 100 %** par la Sécurité sociale, ce n'est pas non plus la position de la CFDT et de l'UNSA. Les désaccords avec la CFDT sont très profonds. Mais il faut noter que dans quelques départements, des équipes UNSA, voire CFDT, rejoignent les 9 sur la base des revendications des 9.
- **La CFDT s'est exclue elle-même, et il y a déjà longtemps.** En début automne 2013, lors du mouvement sur les retraites (CGT, FO, Solidaires, FSU), à l'initiative de la FSU, nos 4 organisations de retraité-e-s se sont exprimées et ont appelé à des manifestations de retraité-e-s contre la réforme des retraites. La FSU avait écrit à tout le monde (y compris donc la CFDT), mais seuls FO, CGT, et Solidaires ont répondu.
  Ensuite, début 2014, la CGT a de nouveau écrit à tout le monde pour proposer une manifestation nationale le 3 juin contre le gel des pensions. Cette fois, tout le monde a répondu (FO, Solidaires, FSU, et aussi CFE-CGC, CFTC, FGR-FP, LSR, UNRPA) sauf UNSA et CFDT, qui acceptaient cette situation de gel. Ensuite, les 9 ont pris l'habitude de travailler ensemble et de manifester ensemble.

Maintenant, la CFDT et l'UNSA sont un peu dans l'embarras, chez les retraité-e-s aussi, car leurs adhérents subissent aussi le gel des pensions et l'augmentation de la CSG.

Prélèvement de l'impôt sur les pensions

Le prélèvement de l'impôt sur les pensions va pénaliser les personnes en perte d'autonomie qui déduisent beaucoup et qui, de ce fait, aujourd'hui ne paient pas d'impôt, voire reçoivent un crédit d'impôt. En effet, le gouvernement avait prévu que l'impôt 2019 soit selon les ressources 2017 qui déterminent le taux d'imposition appliqué sur les pensions dès janvier 2019, mais que les déductions de 2017 ne soient prises en compte, remboursées que plus tard.

Même les personnes, imposables avec un impôt égal à 0, devaient ainsi payer en janvier, février, mars, et ne recevoir un remboursement de 30 % des déductions qu'en mars, elles devaient ensuite chaque mois et être remboursées en septembre. De fait, elles vont avancer de l'argent à l'État.

Face au tollé de cette ponction financière et aux craintes du risque de travail au noir chez les employé-e-s à domicile, le gouvernement a fait un pas, il envisage de rembourser à l'avance trois mois en janvier, mais à partir d'avril, la personne devra payer et attendre le remboursement en septembre ou octobre.

L'UNIRS, ou bien les 9 à qui il faut le proposer, doivent demander aux parlementaires rencontrés, au gouvernement, le droit de pouvoir baisser son taux d'imposition afin de moins payer d'impôt mensuel, voire de ne pas en payer. Autre solution, il faudrait mensualiser les remboursements afin que chaque mois, la personne est prélevée et remboursée en même temps.